

Motion du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 5 janvier 2023

Budget Initial 2023

Alerte sur la situation critique liée à l'insuffisance des moyens nécessaires au fonctionnement de l'établissement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*
- VU** *l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;*
- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Adopte avec 1 abstention et 23 voix pour la motion suivante :**

« Le Conseil d'administration de l'Université du Mans s'inquiète vivement du niveau de la subvention pour charge de service public (SCSP) actuellement pré-notifiée à l'Université du Mans.

En effet, combinée aux ressources propres de l'établissement, cette pré-notification ne permet pas de faire face à l'ensemble des dépenses qu'il serait pourtant nécessaire d'inscrire pour accompagner notre développement ou même simplement conforter l'existant.

Bien évidemment, comme chaque année, des notifications complémentaires en cours de gestion permettront de compenser partiellement notre sous-dotation initiale. Cela étant, le Rectorat a veillé à ce que le budget initial 2023 soit adopté en équilibre réel, comme l'exige la réglementation. Ce budget initial a donc été élaboré compte tenu de la SCSP qui nous a été pré-notifiée et d'une estimation prudente de nos ressources propres.

Ce décalage sensible (de l'ordre de 3 M€ en 2022) entre le niveau de SCSP pré-notifiée et celui qui nous sera, *in fine*, attribué en notification définitive a mécaniquement conduit à l'impossibilité de prévoir dans le budget initial le financement de l'intégralité des dépenses qui pèsent sur l'Université, elles-mêmes en hausse constante.

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 5 janvier 2023 : 36
--

Il convient d'ailleurs de noter que le montant pré-notifié est quasi identique (+ 267 746 euros) à la notification définitive 2022, alors que cette pré-notification annonce un financement de la hausse de la valeur du point d'indice de + 2 169 138 euros. Le financement des autres actions est donc en baisse de plus de 1,9 M€ dans un contexte de forte inflation.

Les besoins sont notamment en augmentation sur les postes RH, avec la réévaluation du point d'indice (dont 0,8 M€ restent à la charge de l'établissement en 2023) et le glissement vieillesse technicité (de l'ordre de 0,65 M€ / an).

Le Conseil d'administration tient également à faire part de sa vive inquiétude au sujet de la disparition de l'accompagnement de 1,2 M€ pour les places supplémentaires ouvertes au titre de la réussite étudiante. Cette diminution de la masse salariale allouée à la réussite étudiante ne pourra, à terme, que se traduire par un effet négatif sur la formation et les résultats de nos étudiants.

Enfin, doivent être également prises en compte les contraintes budgétaires nouvelles telles que l'inflation et le surcoût des dépenses d'énergie. Pour autant, Madame la Ministre a, au cours de son allocution à l'assemblée nationale le 19 octobre dernier, indiqué que « les contraintes budgétaires liées aux coûts de l'énergie ne doivent pénaliser, dans toute la mesure du possible, ni les projets de recherche ou d'investissement, ni les campagnes de recrutement, ni les conditions d'enseignement ou de recherche. »

La réussite et l'épanouissement des usagers sont des objectifs partagés par l'ensemble de la communauté universitaire et par les pouvoirs publics ; or, ces objectifs ne pourront être atteints sans une augmentation significative des moyens accordés aux universités dans les mois et les années à venir.

Aussi, les membres du Conseil d'administration appellent le gouvernement à prendre ses responsabilités et à allouer aux établissements les moyens nécessaires leur permettant de fonctionner comme ils le devraient dans un contexte tendu à tous les égards. »

Le Mans, le 25 janvier 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 5 janvier 2023 : 36
--